



Conseil de sécurité

Distr. générale
23 octobre 2001
Français
Original: anglais

Lettre datée du 23 octobre 2001, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

En application de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le rapport sur la présence internationale de sécurité au Kosovo durant la période du 1er au 30 septembre 2001.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter ce rapport à l'attention des membres du Conseil.

(Signé) Kofi A. Annan



Annexe

Rapport mensuel sur les opérations de la Force de paix au Kosovo, adressé à l'Organisation des Nations Unies

1. Au cours de la période considérée (1er au 30 septembre 2001), un peu plus de 41 500 soldats de la Force de paix au Kosovo (KFOR) étaient déployés sur le théâtre d'opérations et aucun changement majeur n'a été signalé depuis le rapport précédent.

2. La situation générale au Kosovo est restée relativement calme durant le mois de septembre. Des actes de violence et d'intimidation interethniques ont encore été signalés, en particulier des attaques dirigées contre les Rom par des Albanais du Kosovo dans la zone de Mali-Alas. Il semble que certains actes de violence soient plus liés à la criminalité locale qu'à des motifs ethniques ou politiques. À l'approche de l'hiver, des coupes de bois illégales ont lieu et la KFOR continue de remettre les responsables à la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK).

Sécurité

3. Au cours de la période considérée, un certain nombre d'incidents ont été signalés, y compris des alertes à la bombe contre la compagnie d'électricité du Kosovo, et deux bâtiments ont été endommagés par des explosions à Belobrod et Brodosavce, dans la zone où opère la Brigade multinationale (Sud), incidents qui semblent avoir eu des motifs politiques. Deux membres du Service de police du Kosovo qui n'étaient pas en service ont été abattus alors qu'ils tentaient d'arrêter six voleurs de vaches à Petrovce. L'un des suspects a été tué et les cinq autres ont pris la fuite. Un poste d'observation de la KFOR a été encerclé pendant la nuit du 16 au 17 septembre par quelque 50 Albanais du Kosovo qui portaient des torches et jetaient des pierres. Il n'y a pas eu de blessés et la foule s'est dispersée.

4. Le 18 septembre, deux Serbes soupçonnés de crimes de guerre ont été arrêtés par la KFOR, à leur entrée au Kosovo en provenance de Serbie. Le 28 septembre, à Koprivnica, un homme a été tué alors qu'une camionnette qui transportait neuf Serbes du Kosovo a essuyé des coups de feu. Les assaillants ont réussi à prendre la fuite. Le 30 septembre, une femme kosovare serbe a été tuée à Klokot par un engin piégé placé sur la route. Le 30 septembre également, des actes de violence ont opposé des Serbes et Albanais du Kosovo dans le quartier serbe de Orahovac, et six personnes ont été détenues après l'intervention de la KFOR et de la MINUK. Un incident analogue avait déjà eu lieu au cours de la période considérée dans l'enclave serbe de Gojdulja.

5. Trois manifestations d'ampleur modeste ont été organisées pour protester contre la disparition de 1 300 Serbes au Kosovo. Une foule de 800 personnes a manifesté à Decane contre l'expulsion d'un ancien commandant du Corps de protection du Kosovo qui avait commis des écarts de conduite et avait abusé de sa position.

6. À Mitrovica, des actes de violence et de harcèlement continuent d'être signalés. La KFOR et la police de la MINUK ont dû intervenir le 17 septembre afin d'éviter un accrochage entre des Serbes et des Albanais du Kosovo et, dans un autre incident, pour prévenir l'enlèvement de l'un des interprètes albanais de la KFOR. Le

25 septembre, trois attaques manquées à la grenade contre des objectifs civils ont été signalées : deux à Mitrovica et une à Pec.

7. La KFOR continue de découvrir des caches d'armes dans l'ensemble de la province, notamment des mortiers, du matériel utilisé pour la fabrication de bombes et d'engins piégés, des mines et autres explosifs. Au cours de la période considérée dans le présent rapport, 1 978 armes ont été détruites, ce qui porte à 9 989 le nombre total d'armes détruites dans le cadre du programme de destruction d'armes.

Sécurité des frontières extérieures et des limites intérieures

8. La KFOR a poursuivi ses activités le long des frontières avec l'ex-République yougoslave de Macédoine^a et avec l'Albanie et a continué de confisquer des armes et d'intercepter et d'arrêter les personnes qui franchissaient illégalement ces frontières. Le retour massif de combattants de l'Armée de libération nationale depuis l'ex-République yougoslave de Macédoine auquel on s'attendait ne s'est pas matérialisé. Au cours de la période considérée, des armes et des munitions ont été découvertes chaque jour et 263 personnes ont été appréhendées et remises à la police de la MINUK. Environ 2 407 armes, 1 722 grenades et mines et 169 710 cartouches ont été saisies depuis le mois de juin. À une occasion, des personnes venant d'Albanie qui tentaient de traverser la frontière ont échangé des coups de feu avec la KFOR avant de prendre la fuite pour regagner l'Albanie. Certains des incidents qui se sont produits sur cette frontière étaient liés à des activités supposées de contrebande.

9. D'après les estimations, 81 821 réfugiés sont entrés au Kosovo à partir de l'ex-République yougoslave de Macédoine depuis février, 27 940 restant au Kosovo.

Situation dans la zone de sécurité aérienne

10. La zone de sécurité aérienne a été ramenée de 25 à 10 kilomètres.

Résolution 1160 (1999) du Conseil de sécurité

11. Bien que les opérations de la KFOR continuent de se traduire par des saisies d'armes, aucune violation de la résolution 1160 (1998) du Conseil de sécurité n'a été signalée^b.

Coopération et respect par les parties

12. S'agissant du Corps de protection du Kosovo, trois cas de non-respect ont été signalés au cours du mois de septembre en rapport avec un comportement menaçant, une absence non autorisée et des passages illégaux à la frontière. En septembre, deux demandes de renvoi pour absentéisme, manque de discipline et abandon de poste ont été présentées; aucune demande n'a été acceptée, ce qui porte à 24 le nombre de demandes en souffrance. Au cours des mois d'août et de septembre, un contrôle nominatif a été effectué dans l'ensemble de la province et 247 erreurs ont été constatées.

^a La Turquie reconnaît l'ex-République yougoslave de Macédoine sous son nom constitutionnel.

^b Le Conseil de sécurité, dans la résolution 1367 (2001), a décidé de lever les interdictions imposées en vertu du paragraphe 8 de sa résolution 1160 (1998) relative à l'interdiction de la vente d'armes à la Yougoslavie et de dissoudre le Comité créé en vertu du paragraphe 9 de cette même résolution.

13. Le Corps de protection du Kosovo a poursuivi l'exécution de divers projets humanitaires dans l'ensemble de la province, l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) assurant le contrôle des projets ainsi que leur financement. La réalisation du projet de construction d'un centre de sports et de loisirs à Gjiljan se poursuit sous le contrôle et avec l'appui de la Brigade multinationale (Est) et avec la participation de 30 membres du Corps de protection du Kosovo.

14. Les forces de sécurité de la République fédérale de Yougoslavie ont, d'une manière générale, continué de respecter les termes de l'Accord militaire technique.

Coopération avec les organisations internationales

15. La KFOR continue de fournir quotidiennement, sur demande, une assistance aux organisations internationales et aux organisations non gouvernementales au Kosovo et d'assurer la sécurité des opérations de police de la MINUK.

16. La KFOR continue de participer aux préparatifs des élections à l'Assemblée prévues pour le 17 novembre.

Retour des réfugiés et des personnes déplacées

17. Quatorze des 83 Serbes du Kosovo qui s'étaient réinstallés dans la vallée d'Osojane en août ont regagné la République fédérale de Yougoslavie en invoquant comme raison le manque d'aide financière.

Perspectives

18. La situation en matière de sécurité au Kosovo continue d'être stable. Les activités criminelles dans la province demeurent l'une des principales préoccupations aussi bien de la MINUK que de la KFOR. À mesure que la date des élections approche, la montée des tensions ethniques pourrait présenter un risque pour le personnel de la KFOR.
